



**Conseil économique  
et social**

PROVISOIRE

E/1996/SR.29

22 août 1996

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

---

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 29e SÉANCE

tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 10 juillet 1996, à 15 heures

Président : M. MOUBARAK (Liban)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA  
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

- c) EXAMEN DES RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES  
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT/FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA  
POPULATION, DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET DU PROGRAMME  
ALIMENTAIRE MONDIAL (suite)

---

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), M. Moubarak (Liban),  
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 25.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AU SERVICE DE LA  
COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT (suite)

- c) EXAMEN DES RAPPORTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DES  
NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT/FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA  
POPULATION, DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE ET DU PROGRAMME  
ALIMENTAIRE MONDIAL (suite) (E/1996/32, Parties I et II, E/1996/64/Add.1  
et 3, E/1996/68, E/1996/69, E/1996/73 et E/1996/74; E/1996/L.17; DP/1996/11  
et 17)

Mme SHAM POO [Directrice générale adjointe, Fonds des Nations Unies  
pour l'enfance (UNICEF)], répondant aux questions posées lors de la précédente  
séance, souligne que l'UNICEF considère les questions d'exécution et de mise en  
place d'institutions nationales comme revêtant une importance critique.  
L'exécution nationale par les Gouvernements et les partenariats nationaux tels  
que les organisations non gouvernementales et les efforts locaux sont depuis  
longtemps un des piliers de la politique de l'UNICEF et constituent le moyen de  
garantir la durabilité et de permettre l'élimination progressive et en temps  
voulu de la participation du Fonds. Cette approche à l'exécution du programme  
s'est révélée très fructueuse, même dans des circonstances extrêmement  
difficiles.

En ce qui concerne les paiements relatifs aux locaux communs, elle dit que  
tous les coûts initiaux et les dépenses de fonctionnement sont divisés entre les  
organisations participantes, chacune prenant en charge une part proportionnelle  
à l'espace qu'elle occupe. En ce qui concerne l'utilisation des ressources de  
base, elle fait observer que dans le cas de toutes les organisations,  
l'assistance humanitaire est financée par des contributions extrabudgétaires et  
non pas à l'aide des ressources de base. Les représentants sur le terrain de  
l'UNICEF sont autorisés depuis de nombreuses années à recueillir des ressources  
supplémentaires dans le pays, aussi bien de la part de Gouvernements donateurs  
que du secteur privé. Toutefois, ces ressources sont considérées comme étant  
extrabudgétaires et n'affectent en aucun cas l'allocation des ressources de  
base.

M. WILMOT (Ghana) dit qu'en 1996, les Conseils d'administration du  
Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour

la population (PNUD/FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) tiendront trois sessions ordinaires et une session annuelle. La délégation ghanéenne estime que, pour réduire le coût des services de conférence, de la documentation et des voyages, les Conseils d'administration de ces organismes devraient supprimer une session ordinaire. Cette diminution donnerait aux secrétariats un répit pour l'élaboration des documents et leur permettrait d'assurer dans des conditions satisfaisantes une planification, une évaluation et un suivi stratégiques. Des méthodes de travail efficaces, une répartition des tâches et la rationalisation de l'affectation des points de l'ordre du jour permettraient à chaque institution de tenir une seule session par an, précédée d'une session ordinaire dans la première moitié de l'année et une autre session ordinaire pendant le second semestre.

Une attention considérable a été consacrée à la nécessité de coordonner les opérations et les activités des fonds et programmes, notamment sur le terrain, d'harmoniser la présentation des budgets et d'assurer une transparence budgétaire accrue en ce qui concerne l'utilisation des ressources. À une époque où lesdites ressources s'amenuisent, la délégation ghanéenne se félicite du ciblage de celles-ci vers les pays nécessiteux et de l'accent placé sur une exécution rentable des programmes. Elle espère que le nouveau sens de responsabilité dont font preuve les fonds et programmes entraînera un flux supplémentaire de ressources vers ces organismes.

La délégation ghanéenne se félicite des progrès réalisés dans le secteur des services administratifs et locaux communs. Les institutions du système des Nations Unies et leurs homologues gouvernementaux disposeront désormais de la même ligne de référence pour l'évaluation des programmes et des réalisations et participeront à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des programmes au niveau national. Le système des coordonnateurs résidents donne la possibilité sur le terrain aux organisations du système des Nations Unies d'exploiter l'expérience déjà acquise et d'aider les partenaires nationaux à intégrer leur assistance dans les programmes généraux nationaux de planification et de développement pour obtenir les résultats optimaux. Le succès du système dépend de la présence d'un personnel qualifié; il s'ensuit que la mise en valeur des ressources humaines est essentielle. Des efforts supplémentaires devront être déployés pour renforcer le système grâce aux travaux qu'accomplissent au siège les équipes spéciales interorganisations et le Comité administratif de coordination (CAC).

La résolution 1995/51 du Conseil économique et social met en lumière la nécessité de renforcer la capacité nationale pour la gestion et la coordination de l'assistance internationale et demande qu'un rang élevé de priorité soit attribué aux activités de suivi et d'évaluation et à la mise en oeuvre de leurs conclusions. Il est temps que les fonds et programmes redoublent d'efforts dans ces secteurs, spécialement dans certaines parties d'Afrique et dans les pays les moins avancés où il est particulièrement difficile d'assurer la durabilité des programmes.

Mme BULENOVÁ (République tchèque) dit que sa délégation fait sienne la déclaration de l'Union européenne et se félicite des réformes entreprises actuellement, notamment celles visant à la simplification, à l'harmonisation, à la transparence et à la responsabilité. Toutefois, sa délégation se demande si les changements réalisés répondent complètement aux besoins fondamentaux des pays en transition, spécialement en ce qui concerne le financement, la forme et le contenu de l'assistance des Nations Unies. Plusieurs fonds et programmes ont pris en compte les besoins spécifiques des pays dont l'économie est en transition; par exemple, le PNUD a sensiblement accru son assistance à la région de l'Europe centrale et orientale et à la Communauté des États indépendants. Toutefois, plusieurs pays continuent de recevoir une assistance pour le développement moins importante que d'autres, bien que le produit intérieur brut par habitant soit similaire. L'assistance des Nations Unies aux pays de la région doit être appropriée aux besoins spécifiques de ces derniers afin d'éliminer la menace de la pauvreté et de l'agitation sociale et de préparer ces pays à la libéralisation de leur économie. L'assistance à ces pays doit être axée sur la mise en place d'un cadre démocratique juridique et institutionnel adapté à une économie de marché, d'une infrastructure dans les secteurs des transports, des télécommunications, des finances et de la banque, ainsi que sur la libéralisation du commerce et l'achèvement du processus de privatisation. À cet égard, l'intensification de la coopération entre la Commission économique pour l'Europe et le PNUD facilitera la définition des besoins et l'exécution des activités du programme dans la région.

Le Gouvernement de la République tchèque est tout dévoué à la cause de la coopération intrarégionale et il a l'intention de mettre en place un cadre institutionnel qui lui permettra d'augmenter progressivement son assistance. Actuellement, la République tchèque octroie une assistance par le biais du système des Nations Unies aux pays en développement dans des secteurs tels que la médecine, les ressources en eau, l'agriculture et les techniques

industrielles; elle offre également son assistance aux pays de la région de l'Europe orientale et de la CEI dans divers secteurs de transformation économique et notamment privatisation, mise en place d'un système financier et création de marchés de capitaux.

M. ISAKOV (Fédération de Russie) dit que le plus urgent est d'ajuster les divers mécanismes du système des coordonnateurs résidents, et plus spécialement au niveau de la région et du pays, en insistant sur l'élargissement de la participation des organismes nationaux gouvernementaux à la coordination des activités opérationnelles. La délégation russe approuve l'élargissement des attributions opérationnelles et financières des représentants de pays des programmes et fonds, étant donné leur rôle essentiel dans le renforcement de la capacité nationale en matière de gestion et de coordination de l'assistance.

L'équipe spéciale interorganisations et les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM contribuent de façon efficace à rehausser l'efficacité de l'aide humanitaire d'urgence. Ces organisations peuvent faire état d'une longue expérience lorsqu'il s'agit de combiner l'assistance d'urgence et les activités de développement en une approche intégrée qui prévoit une assistance pour la réadaptation et la reprise. Pour améliorer la coopération interorganisations en matière d'assistance humanitaire, il est essentiel de clarifier les attributions de chaque organisation et de renforcer les capacités opérationnelles et financières d'action.

La délégation russe se félicite des activités que déploient le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM dans les pays de l'Europe orientale et de la CEI. Le PNUD a exécuté des projets concrets en Russie visant à renforcer les institutions publiques et démocratiques, à promouvoir le développement socialement orienté et à attirer des investissements étrangers. Les projets de pays du PNUD sont heureusement complétés par des projets et des programmes régionaux. À cet égard, le bureau régional du PNUD s'est particulièrement occupé de la mobilisation des ressources extrabudgétaires.

M. BRESLER (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation reconnaît avec le représentant du Ghana qu'il faudrait envisager de ramener le nombre des sessions ordinaires des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, UNICEF et PAM de deux à un. Les sessions pourraient être prolongées de quelques jours, ce qui donnerait suffisamment de temps pour effectuer les contrôles et permettrait aux Conseils d'administration de recevoir les informations dont ils ont besoin pour accomplir leur tâche. Une telle réduction paraît possible, à condition que des

méthodes de travail rationnelles soient appliquées et que les déclarations qui n'ont aucun rapport avec les questions étudiées soient évitées.

M. YUAN Shaofu (Chine) dit que depuis l'introduction des réformes dans les travaux des organes directeurs des fonds et programmes compétents en 1994, l'efficacité de leurs débats a sensiblement augmenté tout comme l'orientation générale de leurs organisations respectives. En ce qui concerne la fréquence des sessions des organes directeurs, la délégation chinoise estime que la première et la deuxième sessions ordinaires de ces organes devraient être amalgamées en une session unique dont la durée pourrait être augmentée, le cas échéant. Le Conseil devrait donner des directives à ce sujet et l'intervenant souhaiterait entendre également l'opinion du Secrétariat.

M. WARDHANA (Indonésie) dit que sa délégation est satisfaite de l'intensification de la collaboration entre les membres du système des Nations Unies pour le développement notamment en ce qui concerne l'établissement des rapports. Sa délégation se félicite également des progrès réalisés par les organes directeurs de organisations compétentes pour mettre en oeuvre le paragraphe 55 de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale, et constate avec plaisir que les institutions spécialisées ont donné suite au paragraphe 30 de la résolution sur la nécessité d'aider et de renforcer l'exécution nationale des programmes et projets financés par les Nations Unies et qu'elles ont l'intention d'adopter une présentation commune.

M. Wardhana rappelle l'importance de la coordination sur le terrain pour accélérer la promotion et le renforcement de la création de capacités et de l'exécution nationale. La délégation indonésienne espère que le PNUD renforcera sa coopération générale avec les commissions régionales et note avec satisfaction de ce que des mesures seront prises pour faciliter l'incorporation de dimensions régionales dans les notes de stratégie de pays. M. Wardhana demande des éclaircissements au sujet de la proposition du PNUD visant à aider les bénéficiaires, notamment les pays les moins avancés, à formuler et à introduire ces éléments dans leurs notes de stratégie de pays. Tous les pays n'ayant pas de notes de ce type, il faudrait, le cas échéant, mettre au point un succédané, sans négliger l'aspect de la propriété nationale des programmes régionaux.

Dans une récente réunion d'information, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a déclaré, au sujet de la possibilité pour les coordonnateurs résidents de coordonner éventuellement l'assistance humanitaire sur le terrain, que son département demeurerait l'organisme responsable pour

l'assistance de ce type. La délégation indonésienne souhaite être informée des mécanismes qui seront mis en place si les coordonnateurs résidents sont chargés de telles responsabilités.

Les activités opérationnelles du système des Nations Unies doivent être renforcées et réorientées de façon à lutter contre les déséquilibres persistants de la coopération internationale pour le développement. La communauté internationale doit également mobiliser un support adéquat pour renforcer ces activités, notamment grâce à la fourniture de ressources nouvelles et supplémentaires.

M. GALVEZ (Chili) déclare que sa délégation se réjouit de ce que le PNUD travaille à renforcer le système des coordonnateurs résidents et que le Programme insiste sur l'exécution nationale et la création de capacités locales et nationales pour l'élaboration des notes de stratégie de pays. Il félicite le PNUD pour ses activités humanitaires. Le descriptif de mission adopté par le Conseil d'administration du PNUD à sa session annuelle est un document important pour l'orientation des travaux du Programme et un instrument très utile pour informer l'opinion publique internationale des efforts que déploient les Nations Unies pour promouvoir le développement humain. De même, le descriptif de mission du FNUAP permettra d'enrôler le soutien public pour favoriser la tâche cruciale du Fonds dans la lutte qu'il mène contre le SIDA.

La délégation chilienne apprécie particulièrement les travaux de l'UNICEF en faveur de l'Initiative 20/20, de l'aide humanitaire d'urgence et de l'assistance fournie en temps de guerre. Elle se félicite de l'engagement pris par le PAM d'assurer le succès du système des coordonnateurs résidents, ainsi que du soutien qu'il fournit pour l'élaboration des notes de stratégie de pays et de l'approche adoptée pour le programme ainsi que des efforts qu'il déploie pour renforcer la capacité nationale pour la gestion et la coordination de l'assistance internationale notamment en recourant à des services consultatifs.

Même si de nouveaux progrès sont souhaitables en ce qui concerne l'amélioration du suivi et de l'évaluation sur le terrain, de la coordination et de l'harmonisation des plans et projets, de la réduction des coûts et de la nécessité de rendre les projets plus intéressants pour les donateurs, le processus de réforme et de restructuration se déroule de façon satisfaisante.

M. SYARGEEU (Biélorus) se réjouit de l'importance accordée à l'exécution nationale des projets d'assistance technique et des mesures prises par le PNUD pour coordonner l'assistance technique aux niveaux régional et sous-régional. La délégation de son pays convient avec celle de la République

tchèque qu'une attention accrue doit être accordée aux pays en transition. Le Gouvernement du Bélarus demande donc avec insistance au PNUD de soutenir l'organisation d'une conférence internationale des pays en transition au cours du printemps 1997. Elle se félicite également de la réponse positive faite par le secrétariat du PNUD à la lettre des Représentants permanents des 16 pays de l'Europe centrale et orientale sur la nécessité de prévoir des ressources financières supplémentaires pour les nations de cette région. L'actuel système d'allocation des ressources est injuste.

La délégation du Bélarus reconnaît la nécessité de renforcer la capacité des fonds et programmes à fournir une assistance d'urgence et une formation en matière de prévention des catastrophes et de planification préalable. Elle approuve la préparation par l'UNICEF d'un nouvel accord type sur la coopération avec les organisations non gouvernementales au niveau régional. Il est essentiel de faire en sorte que l'assistance d'urgence ne soit pas fournie aux dépens des ressources du programme et il est tout aussi important de ne pas perdre de vue la nécessité d'assurer une transition entre l'assistance d'urgence et le développement à long terme. Les besoins des victimes des catastrophes naturelles ne doivent pas non plus être oubliés. On doit partir du principe que la plupart des crises auront des conséquences à long terme; les problèmes sanitaires du Bélarus résultant du désastre de Tchernobyl en sont un exemple probant. La délégation de son pays se prononce pour une étroite coordination des activités de l'OMS, de l'UNICEF et du FNUAP en matière de politique générale des soins de santé.

En renforçant les activités régionales et sous-régionales des fonds et programmes des Nations Unies, on ne s'éloignera pas de l'approche de programmation par pays; au contraire, cette évolution indiquera un intérêt accru de la part des Gouvernements et de la société civile.

La délégation du Bélarus approuve la création par l'UNICEF d'un bureau régional à Genève pour les pays de l'Europe orientale et de la CEI et l'envoi de missions dans les divers pays de la région. Pour terminer, la délégation du Bélarus fait sienne l'opinion du représentant du Ghana au sujet de la rationalisation des travaux des différents Conseils d'administration.

Mme SEALY MONTEITH (Jamaïque) rend hommage à l'UNICEF à l'occasion du cinquantième anniversaire de cet organisme. La délégation de son pays se félicite des rapports clairs et concis élaborés par les différents Conseils d'administration sur leurs sessions. Mme Sealy Monteith exprime la sincère appréciation de sa délégation à l'UNICEF pour l'assistance qu'il a fournie à la



Jamaïque et à la région des Caraïbes en général au cours de ces dernières années. La Jamaïque ambitionne de continuer sa participation à l'administration du programme de perfectionnement des méthodes de gestion.

La Jamaïque a, comme la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, atteint la totalité ou la presque totalité des objectifs fixés pour la moitié de la décennie par le Sommet mondial pour les enfants. Néanmoins, ces pays continueront à avoir besoin de l'assistance de l'UNICEF et du système des Nations Unies en général dans les démarches qu'ils font pour assurer une vie meilleure à tous les enfants.

Mme HENKIN [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que les travaux concernant l'harmonisation et la présentation des budgets et comptes ont débuté en 1995 en application de la décision 95/30 du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et 1995/37 du Conseil d'administration de l'UNICEF. Pour les deuxièmes sessions ordinaires des Conseils d'administration au début de 1996, les organisations ont présenté une comparaison de leurs budgets 1996-1997. Il ressort de cette comparaison que les différences entre le PNUD et le FNUAP d'une part et l'UNICEF d'autre part sont sensibles, qu'elles portent non seulement sur la présentation mais également sur l'ampleur et le contenu du budget. Toutefois, la nature différente des trois organisations doit être prise en compte : le PNUD est essentiellement une organisation de financement qui fournit et finance un soutien aux activités opérationnelles du système des Nations Unies en général; l'UNICEF est une organisation de financement et d'exécution et le FNUAP est une organisation de financement qui exécute également une partie de son programme.

Lors de la session annuelle du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP en mai 1996 et, par la suite, lors de celle du Conseil d'administration de l'UNICEF en juin 1996, les organisations ont fait savoir qu'elles envisageaient une harmonisation pour cinq rubriques principales, à savoir : portée et contenu, et plus particulièrement possibilité d'appliquer au FNUAP et au PNUD l'approche budgétaire intégrée récemment adoptée par l'UNICEF et prévoyant l'inclusion des estimations des activités du programme dans le budget biennal; définitions aux termes desquelles une analyse approfondie est entreprise pour déterminer clairement ce qui constitue les activités du programme par opposition aux activités venant à l'appui des programmes; des styles communs de présentation et spécialement l'élaboration d'un tableau commun et parfaitement comparable qui montre l'utilisation des ressources; harmonisation des principales

classifications budgétaires et terminologie commune pour la définition des groupes de ressources.

D'autres progrès ont été signalés lors de la session annuelle du Conseil d'administration de l'UNICEF en juin 1996 sur l'élaboration d'un plan commun de ressources et les définitions ou composants connexes à inclure sous chaque rubrique. Le plan de ressources contiendra trois sections : ressources totales à la disposition de l'organisation; utilisation des ressources, classées sous trois rubriques principales; et concordance des estimations incluses sous l'utilisation des ressources avec les estimations budgétaires. Le Conseil d'administration de l'UNICEF a adopté la décision 1996/16, laquelle à son tour a été approuvée par le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP sur la question de l'échéance et de la nature des futurs rapports sur l'harmonisation des budgets.

Mme REBONG (Philippines) dit qu'il faut prendre immédiatement des mesures pour mettre en oeuvre les paragraphes 76 et 78 de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, afin de réduire la prolifération et le chevauchement des réunions formelles et informelles des organes directeurs des programmes et fonds pour le développement des Nations Unies et garantir la participation réelle des États membres observateurs et des États observateurs aux sessions des Conseils d'administration.

M. STENSBOJ (Observateur du Danemark) dit que sa délégation prend acte avec satisfaction des réalisations enregistrées jusqu'à présent par le FNUAP et attend avec intérêt le résultat de ses efforts futurs.

M. CHÂTAIGNIER (France) demande si le FNUAP sera en mesure d'élaborer un nouveau budget pour 1998-1999 dans les délais retenus pour le processus d'harmonisation; d'autres réunions de travail seront-elles organisées entre septembre 1996 et l'époque à laquelle les renseignements sur le budget au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sont envoyés?; il veut également savoir si les documents de travail de la session de septembre des Conseils d'administration seront disponibles dans toutes les langues de travail.

M. HJELMAKER (Suède) dit que sa délégation est satisfaite des progrès réalisés dans l'harmonisation des budgets. Le rapport intérimaire conjoint est une étape très positive dans la bonne direction. L'intervenant fait siennes les observations de la représentante des Philippines.

Mme BERGERON (Canada) dit que les résultats obtenus par le FNUAP sont très encourageants.

Mme HENKIN [Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que ce dernier organisme devrait être en mesure de présenter le budget pour

1998-1999 dans les délais prévus, spécialement si un dialogue fructueux est engagé lors des réunions informelles, l'une avant septembre 1996, et les autres avant que la présentation soit faite au CCQAB. Le FNUAP examinera avec les secrétariats des Conseils d'administration la possibilité de publier les documents de travail dans toutes les langues.

M. RAZA (Pakistan) dit, au sujet des descriptifs de mission, qu'il a été précisé dans les décisions du PNUD et du FNUAP que ces descriptifs sont réservés à l'usage interne des organisations et sont différents des déclarations officielles. Une certaine confusion semble régner à l'UNICEF; la décision 1996/27 fait allusion au descriptif de mission de l'UNICEF et aux documents pertinents. Une distinction nette doit être établie au sujet des décisions du Conseil, quelles qu'elles soient.

Le PRÉSIDENT attire l'attention sur la décision 1996/18, intitulée "Célébration du cinquantième anniversaire des opérations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance", incluse dans le chapitre III du Rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 1996 (E/1996/32, Partie II). Il considère que le Conseil fait sienne la décision et recommande son approbation à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT suggère que le Conseil prenne note des documents suivants : rapports du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires de 1996 (E/1996/32, Parties I et II); note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Locaux et services administratifs communs du système des Nations Unies sur le terrain" et les observations du Comité administratif de coordination à ce sujet (E/1996/43 et A/51/124-E/1996/44); rapport du Secrétaire général intitulé "Progrès réalisés dans l'application de la résolution 50/120 de l'Assemblée générale" (E/1996/64 et Add.1, Add.2 et Corr.1, et Add.3); rapport annuel du FNUAP au Conseil économique et social (E/1996/68); rapport annuel de l'UNICEF au Conseil économique et social (E/1996/69); note du Secrétariat sur le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods dans les domaines du développement économique et social, à tous les niveaux, y compris sur le terrain (E/1996/72); rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/1996/73); rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population

sur les travaux de sa session annuelle de 1996 (E/1996/74); rapport du Conseil d'administration de l'UNICEF sur les travaux de sa session annuelle de 1996 (E/1996/L.19); rapport du Conseil d'administration PNUD/FNUAP sur sa première session ordinaire de 1996 (DP/1996/11); rapport du Conseil d'administration PNUD/FNUAP sur sa deuxième session ordinaire de 1996 (DP/1996/17).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 heures.